



Région  
Hauts-de-France

Le Président  
Le Vice-président

Madame Elisabeth BORNÉ  
Ministre de la Transition Ecologique et  
Solidaire  
11551 de Roquetteurs  
248 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Lille, le 20 FEV. 2020

Madame la Ministre,

Dans le cadre du groupe de travail sur l'acceptabilité de l'éolien qui s'est tenu le 18 février dernier, les élus des territoires les plus impactés ont pu échanger avec vos services sur des propositions d'actions à mettre en place et nous vous remercions pour cette initiative.

Une feuille de route a été présentée qui a appelé des remarques de notre part et nous souhaitons par ce courrier acter ces différentes pistes validées par les différentes parties.

Après de nombreuses discussions sur la mise en place d'un nouveau modèle juridique, il a été décidé que, l'intégration paysagère, la protection du patrimoine ainsi que le phénomène de saturation, seraient pris en compte dès à présent pour l'instruction des nouveaux projets éoliens mais également ceux déjà déposés. Ces nouvelles règles seront généralisées afin d'harmoniser les procédures.

Chaque région a ses particularités et la mise en place d'une planification peut aider à mieux identifier les zones favorables de celles connaissant une saturation. En revanche, l'échelle proposée qui est celle départementale, n'est pas la bonne et nous avons donc proposé que ce travail soit coordonné par les préfets de région.

Sur le volet de la santé publique, de nombreux concitoyens et plus particulièrement agriculteurs, s'inquiètent de l'impact sanitaire des éoliennes sur les hommes et les animaux. Il a donc été acté que l'Etat engagerait les enquêtes d'impact sanitaire et qu'elles seront rendues publiques afin de lever tout doute ou suspicion.

Au sujet du traitement des parcs en fin de vie, nous avons rappelé que les fondations devaient être entièrement recyclées et non plus partiellement et que nous ne pouvions nous contenter d'un recyclage des pâles à 50 % maximum. Des solutions devront être trouvées afin d'atteindre 100 % de recyclage.

Enfin, si une charte de bonnes pratiques entre l'Etat et les collectivités devait être rédigée, nous avons confirmé notre volonté d'y inscrire notre engagement en faveur des énergies renouvelables que sont la méthanisation et le photovoltaïque.

Nous vous remercions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

  
Christophe COULON

  
XAVIER BERTRAND

151 avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro Lille Grand Palais  
Tél (03) 74 27 00 00 - fax (03) 74 27 00 05 - Hautsdefrance.fr